



Regroupement des organismes en défense collective des droits, septembre 2016

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits¹ (RODCD) poursuit sa campagne *Les droits, ça se défend!* en vue d'obtenir un rehaussement substantiel du financement de base des groupes de défense collective des droits.

Les choix budgétaires du gouvernement Couillard privent la population de services et de programmes sociaux, ce qui compromet la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, comme les droits à la santé, à l'éducation et au logement, particulièrement des gens à faible revenu...

Quand l'État abandonne ses responsabilités de la sorte, les groupes de défense collective des droits sont appelés à mener des luttes sur plusieurs fronts, comme l'aide sociale, l'assurance-emploi, le surendettement, etc.

Mais depuis 20 ans, malgré une augmentation importante de leurs tâches et l'apparition de nouveaux fronts de lutte, les groupes de défense collective des droits n'ont obtenu ni augmentation, ni même indexation, de leur financement de base. De plus, une trentaine d'organismes sont toujours en attente d'être reconnus et financés par le gouvernement du Québec.

Les groupes de défense collective des droits sont parmi les plus pauvres du milieu communautaire. La subvention moyenne qui leur est versée représente moins de la moitié de celle que le gouvernement québécois attribue à l'ensemble des groupes d'action communautaire...

Le sous-financement, ÇA SUFFIT !!!

¹ Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble 24 organismes et regroupements nationaux et représente quelque 350 organismes en défense collective des droits, implantés dans toutes les régions du Québec.

Dans son prochain budget, le gouvernement du Québec doit prévoir 40 M \$ DE PLUS POUR LE FINANCEMENT DES GROUPES DE DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS.

Afin de réaliser pleinement leur mission, les membres du RODCD réclament :

- **40 M \$ de plus par année pour les groupes de défense collective des droits, incluant la trentaine de groupes en attente qui ne sont toujours pas financés;**
- **Indexation annuelle des subventions;**
- **Sommes supplémentaires pour assurer la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.**

La défense collective des droits, qu'est-ce que c'est ?

Les organismes de défense collective des droits (DCD) regroupent des personnes et des collectivités qui subissent des dénis de leurs droits. Ensemble, elles organisent les luttes pour faire reconnaître et appliquer pleinement les droits de la personne et faire reculer les pratiques discriminatoires. La plupart des groupes de défense collective des droits participent directement à la lutte contre la pauvreté.

Ce sont des organisations démocratiques qui interviennent sur des enjeux aussi différents que la santé, l'éducation, le logement, la consommation, le sexisme, l'homophobie, le racisme, les conditions de travail, les prestations sociales (aide sociale, assurance-emploi, rentes, etc.), le transport collectif et l'environnement. Elles contribuent à briser l'isolement, à lutter contre l'exclusion sociale et à élargir la participation de toute la population à la vie publique et politique.

Les organismes de défense collective des droits font progresser la société québécoise, que ce soit en matière de droits démocratiques (comme ceux des LGBT, des nouveaux arrivants et des personnes ayant des limitations fonctionnelles) ou en matière de politiques sociales (comme l'accès à la justice et à un niveau de vie suffisant).

La reconnaissance gouvernementale

En 2001, le gouvernement du Québec a adopté la *Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*. Il s'engageait alors à reconnaître et à financer les organismes communautaires, dont ceux intervenant dans le champ de la défense collective des droits.

Le fait que l'État reconnaisse et soutienne des organismes qui l'interpellent sur la place publique, voire le dénoncent, fut une avancée remarquable de la démocratie... mais qui semble bien fragile en ces temps de rigueur et d'austérité.

Quand l'argent ne suit pas la politique...

D'après les données du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), organisme responsable du financement des groupes de DCD, les subventions versées aux organismes en défense collective des droits n'ont augmenté que de 5 % entre 2004 et 2014.²

En 2015, les organismes de DCD recevaient en moyenne 53 457 \$ par année du gouvernement québécois pour assumer les coûts liés à leur fonctionnement (salaires, loyers, frais de bureau et de télécommunications, production d'outils d'information et d'éducation populaire, etc.). Près des deux tiers d'entre eux recevaient une somme inférieure à cela et dans 20 % des cas, ils ne recevaient que la subvention plancher fixée à 30 000\$ par année, ce qui est nettement insuffisant.

Les principaux secteurs d'intervention de la défense collective des droits

Les organismes de défense collective des droits œuvrent dans plusieurs secteurs et interviennent sur une multitude de violations de droits : égalité entre les femmes et les hommes, droit au logement, droit à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit à l'éducation, droit à la santé, droit à une société démocratique, non violente, non discriminatoire, droit à un environnement sain, etc.

Bien qu'il soit impossible de rendre compte de toute la richesse apportée par ce type d'intervention communautaire en quelques lignes, nous vous présentons tout de même un bref aperçu des principaux secteurs d'intervention de la défense collective des droits.

Aide sociale

Les groupes de défense des personnes assistées sociales travaillent principalement à l'amélioration des conditions de vie des personnes prestataires de l'aide sociale en menant des luttes pour le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit au

² Source : États financiers 2003-2004 et 2013-2014 du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA).

travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, etc. Ces organismes donnent de l'information sur la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* et accompagnent notamment les sans-emploi dans leurs démarches avec Emploi-Québec.

Aîné-e-s

Les organismes de défense de droits des aîné-e-s veillent au respect et à la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. Ils font la promotion et la défense de droits à différents titres tels que le droit à un revenu décent, un accès universel et gratuit aux soins de santé et aux services sociaux, le droit à un logement convenable et abordable. Ces groupes militent également pour l'accès à des services et soins à domicile ainsi que sur d'autres enjeux touchant particulièrement les conditions de vie, par exemple les abus envers les aînés.

Assurance-emploi

Les organismes de défense des droits des chômeuses et des chômeurs militent pour une réelle protection des travailleurs-ses en cas de perte d'emploi. Ces dernier-e-s revendiquent des changements notables à la *Loi sur l'assurance-emploi* afin de faciliter l'accès à des prestations. La plupart d'entre eux fournissent également du soutien aux personnes en chômage en les informant sur leurs droits et en les représentant devant les instances judiciaires et administratives dans leurs démêlés avec la Commission de l'assurance-emploi. Ces organismes ont été à l'avant-plan notamment de la contestation des multiples réformes de la *Loi sur l'assurance-emploi* dont celle de 2012 qui contrevenait gravement au droit fondamental à la liberté de choisir son travail et au droit à une protection en cas de chômage.

Communautés LGBT

Ces organismes œuvrent à la promotion et à la défense des droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres du Québec. Ils luttent contre l'homophobie, l'exclusion, la discrimination et la marginalisation des LGBT et pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de ces personnes et de leur communauté.

Consommation

La mission des groupes est de promouvoir et de défendre les droits des consommatrices et des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. L'un des enjeux principaux des groupes en matière de consommation est le surendettement des ménages. Alors qu'auparavant le crédit à la consommation était associé à l'achat de biens de luxe, aujourd'hui, de plus en plus de ménages utilisent le crédit pour combler leurs besoins de base : nourriture, logement, transport, médicaments.

Éducation populaire

Dans une société démocratique, l'éducation est un droit fondamental. Ainsi, la situation économique ou le niveau d'instruction d'une personne ne doit pas l'empêcher de participer aux débats de société et d'exercer une influence sur les décideur-e-s politiques. En ce sens, l'éducation populaire joue un rôle essentiel puisqu'il s'agit d'une éducation politique visant à conscientiser principalement les populations les plus pauvres aux causes de la pauvreté et à agir collectivement sur ces causes pour améliorer leurs conditions de vie. La majorité des organismes dans ce secteur sont des regroupements régionaux d'éducation populaire.

Environnement

La mission de ces groupes consiste à contribuer à l'avènement d'une société écologiste qui respecte l'environnement. Ce mouvement apporte une contribution essentielle à la protection du patrimoine naturel, à la santé publique et au mieux-être de la société québécoise.

Femmes

Ces groupes travaillent à promouvoir et défendre les intérêts et les droits des femmes au Québec. Ils luttent contre la pauvreté des femmes et contre toutes formes de discrimination, de violence, d'exclusion et de marginalisation de celles-ci dans la société. L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes tant au plan économique et social que politique et juridique demeure l'enjeu principal.

Logement

La mission des groupes est de promouvoir le droit au logement particulièrement pour les personnes à faible revenu. L'enjeu majeur est le plein accès au logement pour toutes les personnes sans égard à leur revenu, leur sexe, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur condition physique ou mentale, etc. De plus, certains organismes interviennent davantage au plan de la défense des droits des locataires ou revendiquent l'accès et la construction de logements sociaux.

Personnes handicapées

Les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont pour mission de favoriser l'inclusion et la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces organismes travaillent plus généralement à promouvoir et défendre les intérêts des personnes ayant un handicap (visuel, physique, auditif, intellectuel).

Travail

Plusieurs organismes qui œuvrent dans le domaine du travail défendent les droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués. Ils offrent de l'information sur leurs droits en vulgarisant notamment la *Loi sur les normes du travail*. Certains groupes vont se préoccuper plus particulièrement de certains types de travailleuses et des travailleurs tels que les salarié-e-s étrangers temporaires ou les salarié-e-s d'agence de placement temporaires. D'autres militeront pour défendre des catégories désavantagées sur le marché du travail tel que les femmes ou les jeunes afin de favoriser leur intégration et pleine participation au marché du travail. D'autres organismes défendent, pour leur part, les droits des travailleuses et des travailleurs accidenté-e-s en les représentant et en les aidant à défendre leurs droits et intérêts notamment auprès de la *Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail*.

Transport

Alors que certains organismes de défense collective des droits militent pour l'accessibilité au transport en commun, d'autres travaillent au maintien, à l'amélioration et à l'obtention de services de transport adapté pour les personnes handicapées. Pour ces organismes, le transport adapté est essentiel à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Autres

La défense collective des droits couvre d'autres champs d'intervention que ceux nommés ci-haut. À ce titre, notons les enjeux reliés à la santé (dont la santé mentale), aux communautés culturelles, aux victimes d'actes criminels, aux familles, à la justice et aux droits et au développement communautaire.

Pour plus d'informations :

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

1691, boul. Pie-IX, local 405, Montréal (Québec) H1V 2C3

Téléphone : (514) 524-2226

Courriel : rodcdcoordination@yahoo.ca

Site Web : www.defensedesdroits.com